



## Lors de la 12e Conférence de l'UPCI

# Pivots Majeurs de l'Action Commune



La 12ème session de la Conférence de l'UPCI tenue à Bamako, capitale de la République du Mali en janvier 2017, a abordé un certain nombre de pivots et de thèmes majeurs ayant l'impact sur l'action islamique commune. Ceux-ci comportent entre autres: Besoin de solidarité et d'unité entre les États musulmans; Combattre l'islamophobie, surtout à l'Occident; développer une vision politique et économique basée sur les principes de l'islam; fournir une assistance aux populations musulmanes et aux Etats faisant face à des situations critiques; réalisation du progrès scientifique et technologique, en mettant l'accent sur les valeurs de la modération, de la tolérance et de la coexistence pacifique ainsi que de la résolution pacifique des conflits.

Voir p. 2

### INDEX

Page.2	12e Conférence de l'UPCI
Page.4	Parlement libanais
Page.6	Parlement des Comores
Page.8	Parlement de Guinée
Page.10	Réunion en marge de l'UIP
Nouvelles	
Page.13	38e réunion du Comité Exécutif
Page.14	Activités du Secrétaire Général

### Siège de l'UPCI abrite une réunion importante:

Le Secrétariat Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) abrite à son siège à Téhéran, la 38e Réunion du Comité Exécutif de l'Union, les 7-8 Octobre 2017. La réunion requiert de l'importance car elle prépare les Agendas de la Conférence annuelle de l'UPCI prévue dans la capitale iranienne en janvier prochain, en 2018. La réunion doit élaborer les projets d'Ordre du Jour des quatre Comités Permanents de l'UPCI; ceux des organes subsidiaires à savoir: le Comité de la Palestine, la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, la réunion de l'Association des Secréaires Généraux ainsi que la session du Comité Général et la 13e Conférence de l'UPCI et fixé sa date.

Voir p.13

### Editorial



#### Cher lecteur,

L'actuelle tragédie infligée aux musulmans de Rohingya a été caractérisée par le Haut-Commissaire

des Nations Unies aux droits de l'Homme comme «modèle classique d'un processus de nettoyage ethnique». Un autre fonctionnaire de l'ONU a déclaré que les Rohingya sont les personnes les plus persécutées du monde d'aujourd'hui. Les médias ont estimé que les Rohingya sont la plus grande communauté d'apatrides au monde, ce qui semble être le point de départ de cette terrible tragédie qui torture les consciences des peuples du 21e Siècle.

Pour cacher l'ampleur de ce crime odieux, les autorités de Myanmar ont refusé l'octroi de visa à l'équipe des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ils ont de même refusé aux médias du monde d'y avoir accès. Cependant, le nombre élevé des Rohingya, fuyant les violences: meurtre, abus sexuel et, incendie de maison et de ferme, dévissage la face horrible de la situation dans cette région et ce, sans compter le nombre de ceux qui meurent lors de la fuite difficile sur les terrains rugueux. Depuis le 25 août 2017, le nombre de Rohingya fuyant la boucherie des forces armées birmanes et la milice bouddhiste ont atteint 313 000 personnes. Il s'agit d'une question humanitaire préoccupante pour la communauté internationale qui témoigne de la violation préméditée de toutes ses normes et conventions. C'est aussi une préoccupation islamique vu que les victimes sont des musulmans.

Comme je l'ai mentionné dans un communiqué publié le 30 Août dernier, cette tragédie humaine inouïe a été le résultat d'un conflit perdurant depuis plus d'un siècle s'aggravant au cours des cinq dernières années et qui a atteint son point culminant ces derniers jours. La tragédie qui a frappé les Rohingya, a incité les Nations Unies à les considérer comme la minorité la plus persécutée au monde. J'ai de même souligné la nécessité d'accorder une attention particulière et une action rapide en vue de stopper l'effusion de sang et préserver le droit de cette minorité à vivre en paix et dans la dignité dans son pays.

Les diverses Conférences de l'UPCI ont adopté des résolutions sur la Situation de la communauté musulmane Rohingya du Myanmar et ont apporté des propositions et demandes qui s'avèrent appropriées pour traiter tous les aspects de la situation.

Nous exhortons tous nos Parlements membres ainsi que les Organisations régionales et internationales d'assumer leurs obligations et engagements; de même que nous exhortons les autorités de Myanmar à prendre toutes les mesures nécessaires pour restaurer la stabilité; lancer un processus de réconciliation global impliquant tous les segments de la communauté Rohingya y compris ceux qui ont perdu leur citoyenneté, toutes les personnes déplacées et celles qui se sont réfugiées à l'extérieur du Myanmar et fournir au peuple Rohingya des opportunités économiques et désamorcer la tension entre les communautés. ❖



## 12E CONFERENCE DE L'UPCI

# L'importance de la solidarité islamique

La session a été présidée par H.E. Issaka Sidibe, Président de l'Assemblée Nationale de la République Mali. La session d'ouverture a été honorée par la présence des Parlementaires des membres de l'UPIC, ainsi que d'un grand nombre de membres de l'Assemblée Nationale malienne, des ambassadeurs et des Chefs des missions diplomatiques accrédités en République du Mali, ainsi que des médias professionnels et agences de presse locales, régionales et internationales.

### Discours Irakien: Assumer la Responsabilité Historique:

S.E. Dr. Bahr Al-Ulum, chef de la délégation irakienne, a prononcé un discours, au nom de S.E. Dr Salim Abdullah AL-JABOURI, Président du Conseil des Représentants de l'Irak, et président de la 11ème session de la conférence de l'UPCI, dans lequel il a évoqué la conjoncture internationale dans laquelle se tient cette 12ème session avec la prolifération des actes de terrorisme, l'accentuation des écarts économiques, le sous-développement, la paupérisation et l'absence d'une perspective de solution à la cause palestinienne, qui nous placent devant une responsabilité historique. Il a cependant ajouté que les pays membres sont capables de surmonter tous ces défis grâce aux ressources et aux richesses dont le bon Dieu les a gratifiés et à leur position géostratégique, soulignant que l'Irak a pu accomplir de grandes avancées dans sa guerre contre le terrorisme grâce à sa détermination. Il a à cet égard appelé les oulémas et les élites à participer à la guerre et à l'éradication du terrorisme.

### Prof MAHMUD EROL KILIÇ: renaissance de nos gloires:

Dans son discours exhaustif, S.E. Prof. Dr KILIÇ a souligné que la tenue de la Conférence au Mali prend la forme d'un hommage adressé à la ville de Tombouctou et constitue

un devoir de mémoire vis-à-vis du glorieux passé qu'elle symbolise, capitale majestueuse de la culture islamique. Il a souligné la conjoncture cruciale et complexe dans laquelle se tiennent les travaux de la Conférence avec la prolifération du terrorisme et du radicalisme, soulignant que la finalité reste le renforcement de la sécurité, de la paix et de la coopération entre les Parlements, pour répondre aux aspirations de notre glorieuse Oummah à une vie décente. Il a invité la conférence à adopter des résolutions importantes, à mettre en place les mécanismes de suivi adéquats et à tracer une feuille de route claire pour renforcer la coopération et la coordination entre les parlements membres.

### Président du Parlement Malien/ Surmonter Les Crises:

S.E.M. Issaka SIDIBE s'est réjoui de la tenue de cette conférence dans son pays, laquelle était prévue initialement pour 2014, et a souhaité chaleureusement la bienvenue aux hôtes du Mali, soulignant la participation massive enregistrée avec une quarantaine de délégations de Parlements membres de l'UPCI. Il a ajouté que le Mali aspire à jouer un rôle important sur la scène internationale. Il a noté que son pays avait été exposé à une crise financière et institutionnelle dont il commence à émerger lentement depuis 2015.

Il a remercié les pays frères et amis pour le soutien qu'ils ont apporté au Mali. Il a ajouté que les affrontements entre l'armée et les rebelles s'étaient arrêtés et que le Mali va connaître au mois de mars prochain, des démarches intenses pour l'entente nationale et promulguer des amendements constitutionnels visant à combler les déficiences, qui seront couronnées par la proclamation de la paix et de la normalisation. Il a par ailleurs condamné l'attentat terroriste de Gao et présenté ses condoléances aux familles des victimes.

Il a souligné que le Mali souscrit entièrement aux résolutions

de la conférence et œuvre pour un monde exempt de toute forme de violence et a stigmatisé le tir de missile visant La Mecque. Il a appelé à trouver une solution à la crise syrienne et exprimé l'attachement de son pays à la solution à deux Etats et la nécessité de contrecarrer le transfert de l'ambassade américaine à Al Qods. Il a également salué la décision du Conseil de sécurité de décembre 2016 condamnant la politique de colonisation. A la fin de son discours, il a fait l'éloge de la coopération entre les peuples et les pays islamiques.

#### Première Séance de Travail

Election des membres du Bureau de la Session:

- Vice-président (groupe arabe): Conseil National Palestinien.
- Vice-président (groupe asiatique): Maldives.
- Rapporteur: Assemblée Nationale du Mali.

#### Rapport du Secrétaire Général:

Le Rapport du Secrétaire Général a couvert toute la période de l'intersession entre la 11ème session de la Conférence de l'UPCI qui s'était tenue à Bagdad, en République d'Irak, et la 12ème qui a tenu ses assises à Bamako, en République du Mali, le 27 janvier 2017. Le rapport a également porté sur les participations aux instances internationales et régionales ainsi que sur les messages importants adressés par S.E. le Secrétaire Général, les déclarations émanant du Secrétariat Général et des Parlements membres, les activités du Secrétariat Général dans le domaine médiatique et la mise à jour du site électronique de l'UPCI. Le rapport a en outre abordé les questions à caractère organique et statutaire et a comporté un compte-rendu circonstancié sur le suivi et la mise en œuvre des résolutions de la 11ème session de la Conférence qui a eu lieu à Bagdad, en janvier 2016.

#### COMITES SPECIALISES PERMANENTS

EXAMEN ET ADOPTION DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS PAR LES COMITES SPECIALISES:

Les rapporteurs des Comités spécialisés ont présenté les rapports des rapporteurs de leurs Comités selon l'ordre suivant:

- 5e Réunion du Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- 5e Réunion du Comité des Affaires économiques et de l'environnement.
- 5e Réunion du Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- 5e Réunion du Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions



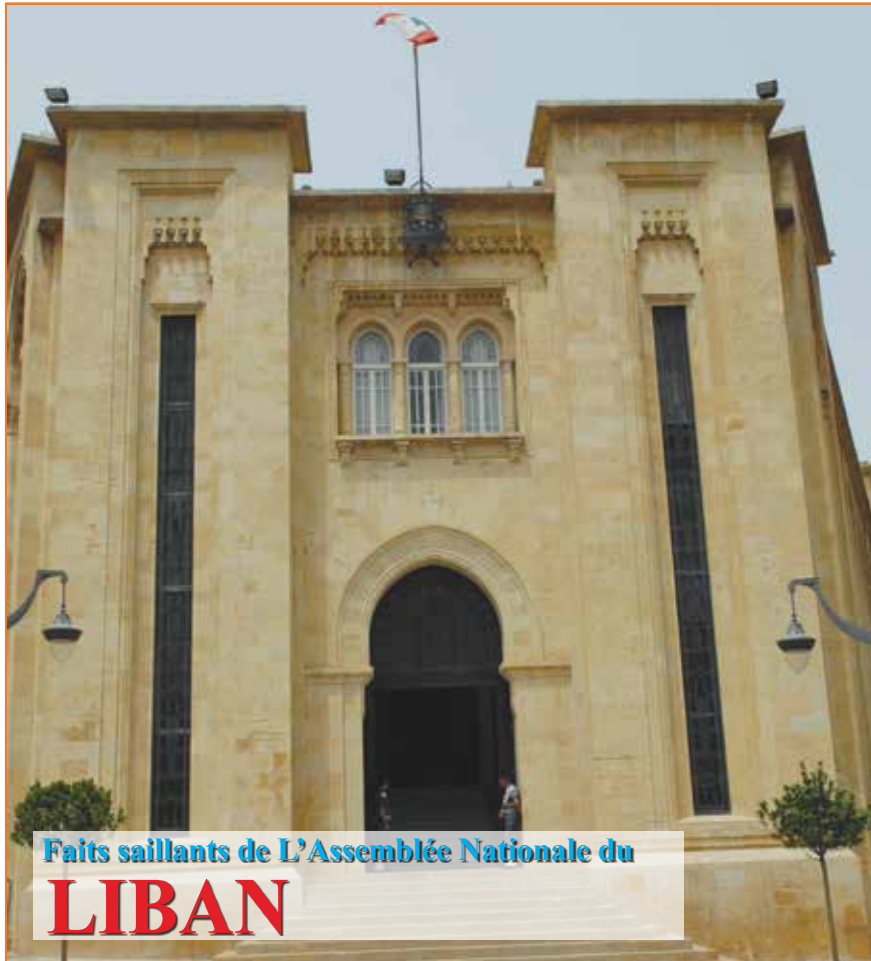
#### ORGANES SUBSIDIAIRES

Examen et adoption des Rapports et des Résolutions soumis par les Rapporteurs des Organes Subsidiaires suivants:

- 7e Réunion du Comité de la Palestine.
- 6e Session de la Conférence des femmes parlementaires musulmanes
- Réunion consultative des Secrétaires généraux

#### AFFAIRES ORGANIQUES

- Les nominations des membres du Comité Général de l'UPCI pour l'année 2016 présentée par les Parlements membres ont été adoptées.
- Les nominations au Comité Exécutif de l'UPCI pour l'année 2017 présentées par les 3 Groupes géographiques ont été adoptées.
- Les nominations présentées par les 3 Groupes géographiques pour le Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures pour l'année 2017 ont été adoptées.
- Les nominations présentées par les 3 Groupes géographiques au Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement pour l'année 2016 ont été adoptées.
- Les nominations présentées par les 3 Groupes géographiques au Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille pour l'année 2017 ont été adoptées.
- Les nominations présentées par les 3 Groupes géographiques au Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions pour l'année 2017 ont été adoptées. ❖



## Faits saillants de L'Assemblée Nationale du LIBAN

L'Assemblée nationale libanaise est l'autorité législative qui exerce un contrôle global sur la politique et les fonctions du gouvernement.

- Le président du Parlement et le vice-président seront élus pour la durée du mandat de l'Assemblée.

- L'Assemblée peut, après l'écoulement de deux années de leur mandat, et lors de sa première session, procéder à retirer sa confiance au président et au vice-président avec une majorité de deux tiers de ses membres sur la base d'un plaidoyer signé par dix membres au moins. Dans ce cas, la Chambre doit immédiatement convoquer une séance pour remplir les deux places vacantes.

- Tout projet de loi référé par le Conseil des Ministres à l'Assemblée, en tant que matière urgente, ne peut être promulgué que sauf cela est inclus dans l'agenda de la séance plénière et après sa lecture.

Le gouvernement doit constituer la circonscription électorale.

### Bureau de l'Assemblée:

Le Bureau de l'Assemblée est composé du Président, du Vice-président, de deux Secrétaires et de trois commissaires.

### Compétences du Bureau:

#### Le Président de l'Assemblée:

- Représente l'Assemblée et prend la parole en son nom;
- Fait respecter les dispositions constitutionnelles

et réglementaires;

- Préside les sessions et assume les pouvoirs lui attribués par les Règlements;

- Est responsable de la discipline à l'intérieur de l'Assemblée: à ce titre, il peut prononcer des mesures disciplinaires et en lever l'application.

#### Les Secrétaires:

- Assistent le Président dans l'enregistrement l'ordre de la parole;

- Aident au triage des bulletins de vote;

- Supervisent les minutes et sommaires des sessions;

- Elaborent le budget annuel de l'Assemblée et supervisent sa mise en application.

Il est interdit d'être en même temps titulaire du statut parlementaire et ministériel.

#### Election par le Scrutin secret:

Tous les processus électoraux sont effectués selon le scrutin secret.

#### Les Commissions permanentes:

- Commission des Finances et du Budget,

- Commission de la Justice et de l'Administration.

- Commission des Affaires Etrangères.

- Commission des Travaux publiques, du Transport, de l'Energie et de l'Eau.

- Commission de l'Education, de l'Education supérieure et de la Culture.

- Commission de la Santé publique, du Travail et des Affaires Sociales.

- Commission de la Défense nationale et Intérieure et, des Municipalités.

- Commission du Tourisme et de l'Agriculture.
- Commission des Personnes déplacées.
- Commission de l'Environnement.
- Commission de l'Economie nationale, du Commerce, de l'Industrie et du Planning.
- Commission de l'Information et des Communications.
- Commission de la Jeunesse et des Sports.
- Commission des Droits de l'Homme.
- Commission des Femmes et des Enfants
- Commission de la Technologie de l'Information.

#### Pétitions et plaintes:

Les Pétitions et plaintes sont déposées au Bureau de l'Assemblée. Toutes pétitions non-signées ou formulées dans un langage obscène seront rejetées.

Le Bureau examine les pétitions et plaintes et décide de les retenir ou les faire parvenir à la Commission compétente ou même au Ministère concerné. Il peut les présenter à la séance plénière. Si le Ministère ne donne aucune suite à la requête concernant la pétition ou plainte dans un mois, le Bureau de l'Assemblée ou la Commission afférente doit décider de sa soumission à l'Assemblée accompagnée d'un rapport expliquant si nécessaire, l'objet et les propositions.

#### Séances:

L'Assemblée tient des séances ordinaires ou extraordinaires en vertu des dispositions de la Constitution.

Les Séances sont publiques, sauf si la majorité décide de les tenir à huis clos et ce, sur la demande du gouvernement ou au moins cinq parlementaires.

Quand la majorité décide de tenir la séance à huis clos, l'Assemblée décidera si elle doit préparer un procès-verbal ou pas, ou bien si sa décision doit être diffusée.

Aucun membre du personnel de l'Assemblée ne peut assister à une séance à huis clos. Au cas échéant les deux secrétaires préparent les procès-verbaux.

#### Présence et congé

Il n'est permis à aucun député d'être absent pendant deux séances de l'Assemblée, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, sauf s'il existe une raison justifiée, formulée auparavant par écrit et remise au bureau de l'Assemblée.

Au cas d'absence d'un député pour plus d'une séance, il présente des justifications par écrit sur les raisons de son absence au Bureau de l'Assemblée. La requête sera soumise à l'Assemblée pour information lors de la 1ère séance.

#### Débats:

L'Assemblée entame ses travaux par la lecture schématique des papiers reçus. Chaque député bénéficie de trois minutes pour faire des commentaires sur le sujet.

Ensuite l'Assemblée commence à examiner et débattre des points de l'Agenda.

Le temps accordé à un député ou un représentant du gouvernement sera comme suit:

- Lors d'une interpellation: 15 minutes accordées à l'interpellateur pour expliquer son interpellation, 15 minutes au gouvernement pour y répondre, 5 minutes aux autres députés.

- Lors d'une interrogation: 10 minutes à l'interrogateur et 10 minutes au Ministre concerné.

● Lors d'une affaire budgétaire ou une discussion sur un communiqué ministériel: une heure pour chaque député.

Les députés peuvent prononcer des discours, quand le Président leur donne son aval et ce, pour 30 minutes.

Dans les autres cas, le Président détermine le temps accordé à chaque député selon la nécessité.

#### **Vote:**

Voter les projets de lois sera à main levée pour chaque point. Ensuite le vote pour l'ensemble des points sera par appel nominal.

Le vote pourrait s'effectuer pour chaque paragraphe d'un Article. Dans ce cas, le vote sur l'article tout entier ne sera pas répété.

Le vote doit s'effectuer point par point Pour le budget.

En cas de vote de confiance, le vote s'effectuera par appel nominal. La réponse sera selon l'un des trois termes suivants: confiance, non-confiance, abstention.

#### **Pénalités:**

Si un député fait abstraction au système des séances ou à l'ordre de parole, l'une des pénalités suivantes lui seront imposées:

1. Avertissement pour observer l'ordre.
2. Avertissement au député et l'enregistrer dans le procès-verbal de la séance.
3. Réprimander et l'enregistrer dans le procès-verbal de la séance.
4. Ordonner au député de quitter la Chambre.

#### **Législation:**

Les projets de loi sont soumis à l'Assemblée par le Président avec note explicative à l'appui pour que cela soit passé. Le Projet de loi devrait être proposé par dix députés au moins. Le Président de l'Assemblée doit transmettre le projet en question à la commission afférente et le présenter au gouvernement pour information.

#### **Budget et lois des Finances:**

Lors des discussions et adoption d'un Projet de Budget, l'Assemblée ne peut pas augmenter les crédits alloués sans l'approbation du gouvernement, que ce soit sous forme d'amendement au budget ou de proposition. Cependant, l'Assemblée pourra une fois les discussions achevées et le Projet de Budget adopté, décider de rédiger un projet de loi pour créer de nouvelles dépenses.

● L'Assemblée pourra révoquer ou réduire les crédits du Budget prévisionnel. Elle pourra également transférer les crédits d'un point à l'autre, ou d'un paragraphe à l'autre ou bien d'un chapitre à l'autre.

● Elle pourra de même voter sur le Projet de Budget et de lois y relatifs concernant l'ouverture d'un crédit additionnel.

#### **Budget de l'Assemblée:**

Le Bureau de l'Assemblée est responsable de la préparation du Projet de Budget.

#### **Contrôle parlementaire:**

##### **● Interrogation:**

Le(s) Député(s) a (ont) le droit d'interroger oralement ou verbalement, l'ensemble du gouvernement ou un ministre.

Le gouvernement peut répondre à l'interrogation immédiatement ou la reporter.

La question posée dans une interrogation doit être présentée au Bureau des Procès-verbaux. L'interrogation écrite doit être soumise au Parlement par son Président. Le gouvernement doit y répondre par écrit et ce, dans 15 jours après la réception de la question.

##### **● Interpellations:**

Le (les) parlementaire(s), peut (vent) exiger une interpellation du gouvernement ou d'un ministre sur certain objet. La demande doit se formuler par écrite et adresser au Président du Parlement qui la fera parvenir au gouvernement.

Le gouvernement devrait répondre à l'interpellation dans un délai maximal de 15 jours de la date de sa réception sauf si la réponse ait besoin de certaine investigation ou collecte de données d'où l'impossibilité d'y répondre à la dite-période. Le cas échéant, le gouvernement ou le ministre concerné demandera au Bureau de l'Assemblée de prolonger la période pour une durée qui lui semblera adéquate.

##### **● Enquête Parlementaire:**

A travers son Bureau, l'Assemblée peut décider de conduire une enquête parlementaire sur certain sujet, selon une proposition soumise à débattre, ou lors d'une question ou d'interpellation sur certain sujet. La Commission dirige l'enquête et rend son rapport comportant ses conclusions au Président du Parlement qui le présentera à l'Assemblée pour décision y afférente. ❖

## **Président du Assemblée Nationale libanaise**

# **Nabih Berri**



**Date et lieu de naissance:** 28/01/1938, Sierra Leone

#### **Qualifications académiques:**

- diplôme de droit , à l'Université libanaise en 1963
- DESS en droit de l'Université de la Sorbonne - Paris

#### **Responsabilité et Missions:**

- Dès son jeune âge, il a lutté dans les rangs du mouvement étudiant.
- Il a présidé l'Union nationale des étudiants de l'Université libanaise.
- Il a participé durant ses années d'études à plusieurs conférences politiques et estudiantines.
- Avocat à la Cour d'Appel depuis 1963.

#### **Activités Politiques:**

- Leader de la Résistance Nationale contre les Agressions et l'occupation israéliennes.
- Elu Leader du Mouvement Amal en 1980.

#### **Postes Ministériels depuis 1984:**

- Ministre des Ressources souterraines, Ministre de la Justice et ministre des Ressources électriques et hydrauliques sous le Premier ministre Rachid Karamé.
- Ministre des Ressources hydriques et de l'Electricité, Cabinet de Salim Al-Hoss.
- Ministre du Logement et des Coopératives, Ministre d'Etat, sous le Cabinet de Salim Al-Hoss.
- Ministre d'Etat, sous le Cabinet de Omar Karami.
- Ministre d'Etat pour les Affaires du Sud et de la Reconstruction, sous le Cabinet de Rachid Al-Solh.

#### **Activités sociales:**

- Membre fondateur de la Société islamique pour spécialisation et orientation académique, et Président honorifique de le Société depuis 1997.
- Commandant adjoint des éclaireurs de messages islamiques depuis 1980. Ensuite commandant Général des éclaireurs de messages islamiques depuis 1990.
- Membre de l'Union des Ecrivains Libanais.

#### **Pouvoir Législatifs:**

- Il dirige le Bloc de la Libération et du Mouvement depuis 1992 à ce jour.
- Président de l'Assemblée Nationale: Elu Président de l'Assemblée Nationale depuis 1992 à ce jour.
- Domaine International: Depuis 1993, Chef de l'Union des Parlementaires origines libanaise comportant 156 Députés et Sénateur de 19 pays.
- Domaine Arabe: Depuis 1999, Chef du Comité Parlementaire Arabe pour l'exposition des crimes Israéliens contre les civils arabes.
- Le 03/06/2003, élu Président de l'Union Parlementaire Arabe. Réélu en 17/10/2015.
- Domaine Islamique: Le 09/03/2004, élu Président de l'UPCI pour deux ans. ❖





## Faits saillants du PARLEMENT DE L'UNION DES COMORES

**L'**Assemblée de l'Union est l'organe législatif de l'Union.

Elle vote les lois, y compris les lois de règlement, adopte le budget et contrôle l'action des ministres et des autres membres du Gouvernement

### **L'Assemblée de l'Union est composée de:**

Vingt-quatre (24) représentants de la Nation, élus au suffrage universel de cinq ans. Des représentants des îles autonomes désignés par les conseils insulaires en leur sein, à raison de trois (3) par île autonome.

Le Président de l'Assemblée de l'Union est élu pour toute la durée de la législature.

L'Assemblée de l'Union adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, son règlement intérieur. Avant la mise en application de celui-ci, la Cour constitutionnelle se prononce sur sa conformité à la Constitution.

Aucun membre de l'Assemblée de l'Union ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre de l'Assemblée de l'Union ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée, sauf le cas de flagrant délit.

Aucun membre de l'Assemblée de l'Union ne peut, hors

session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée, sauf le cas de flagrant délit.

L'Assemblée de l'Union se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an, dont la durée totale ne peut excéder six mois. Le calendrier des sessions est fixé selon les modalités déterminées par le règlement intérieur de l'Assemblée de l'Union.

L'Assemblée de l'Union est réunie en session extraordinaire, à la demande du président de l'Union ou de la majorité absolue des députés, sur un ordre du jour déterminé. La session extraordinaire ne peut excéder quinze jours à compter de sa réunion.

Les séances de l'Assemblée de l'Union sont en principe publiques, sauf les cas prévus par le règlement intérieur de l'Assemblée.

L'initiative des lois appartient concurremment au président de l'Union et aux députés.

Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres et déposés sur le bureau de l'Assemblée de l'Union.

### **Outre les matières qui lui sont renvoyées par d'autres articles de la Constitution, la loi de l'Union fixe les règles concernant:**

- Les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques; les sujétions imposées aux citoyens en leur personne et en leurs biens;

- Le régime des associations et des partis politiques ainsi que le statut de l'opposition;
- La nationalité, l'état et la capacité des personnes, le droit de la famille, les successions et libéralités;
- La détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables;
- La procédure pénale; l'amnistie; la création de nouveaux ordres de juridiction;
- L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures; le régime d'émission de la monnaie;
- L'administration des services de douane;
- Le mode de gestion du domaine de l'État et du cadastre;
- Le mode de gestion des sociétés à capitaux publics;
- Le régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales;
- Le régime électoral de l'Assemblée de l'Union;
- La création de catégories d'établissements publics;
- Les statuts des fonctionnaires et des militaires ainsi que les garanties qui leur sont accordées;
- Les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé;
- Les expropriations pour cause d'utilité publique;

#### La loi détermine les principes fondamentaux:

- De l'organisation générale de la défense et de la sécurité nationale;
- De l'organisation générale des inspections administratives, sociales et financières;
- De l'enseignement et des diplômes publics nationaux;
- De l'information et des nouvelles technologies de l'information.
- Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire.

L'Assemblée de l'Union met en cause la responsabilité d'un ou plusieurs ministres ou d'autres membres du Gouvernement par l'adresse au président de l'Union d'une pétition. Une telle pétition n'est recevable que si elle est signée par un tiers au moins des membres de



l'Assemblée de l'Union.

Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes favorables à la pétition.

L'Assemblée de l'Union ne peut voter plus de deux pétitions par an et aucune pétition ne peut être déposée au cours d'une session extraordinaire.

Le président est tenu de mettre fin aux fonctions du ou plusieurs ministres, autres membres du Gouvernement, visés par la pétition. Il ne peut le/les nommer, à nouveau à des fonctions ministérielles, dans les six mois suivant la date de leur limogeage.»

#### Partis politiques:

- Union pour le développement des Comores (UPDC).
- Parti JUWA («Le Soleil»).
- Rassemblement démocratique des Comores (RDC).
- Indépendants.
- Convention pour le renouveau des Comores (CRC).
- Rassemblement pour une alternative de développement harmonieux et intégré (RADHI).
- PSND-Dudja.
- Parti pour l'entente comorienne (PEC).

#### Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes: 32

Femmes: 1

Pourcentage de femmes 3.03 %❖



#### Président de l'Assemblée de l'Union des Comores

## Ousseni ABDOU

- Né: le 08 Décembre 1966
- Lieu de Naissance: Mutsamudu
- Nationalité: Comorienne
- Etudes: Etudes en Santé publique

#### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES- FONCTIONS OCCUPEES:

##### Fonction ministérielle:

- Garde des Sceaux, Ministre de la

Justice, de la Fonction Publique, des Reformes administratives, des Droits de l'Homme et des Affaires Islamiques depuis 2014;

- Assistant technique, Projet National de lutte contre le SIDA, 2011 – 2013
- Directeur national de la lutte contre la maladie, 2009 – 2011
- Directeur Général à la Santé à Anjouan, 2004 – 2009❖

## Faits saillants de L'Assemblée Nationale de Guinée



L'Assemblée nationale est la chambre unique du Parlement guinéen. Formée à la suite des élections du 30 juin 2002, elle compte 114 membres dont 76 élus directement au scrutin proportionnel et 38 au scrutin uninominal.

Les députés sont élus parmi les 38 circonscriptions. Le Parlement suit un mode de scrutin mixte et ce, selon loi électorale de 1991. Les candidats pour les élections parlementaires doivent remplir des particularités à savoir: âgé d'au moins de 18 ans, citoyenneté de guinée et jouissance des droits civils et politiques.

D'après les résultats officiels, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) arc-en-ciel, du Président Alpha Condé a remporté les élections, avec 53 sièges à l'Assemblée nationale qui en compte 114. Ses alliés ont remporté sept sièges. Deux partis d'opposition conduits par d'anciens premiers ministres se sont classés troisième et quatrième, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG)

de M. Mamadou Cellou Diallo Diallo, avec 37 sièges, et l'Union des forces républicaines (UFR) de M. Sidya Touré, qui en a remporté 10. Les autres partis d'opposition ont remporté sept sièges.

Les élections législatives de 2013 étaient les premières depuis 2002. Elles auraient normalement dû avoir lieu en 2007, mais l'Assemblée nationale avait été dissoute suite à un coup d'Etat en décembre 2008. Les élections présidentielles ont eu lieu en septembre et novembre 2010, mettant ainsi fin au régime militaire.

31 partis ont été en lice pour les élections mais 15 partis ont remporté des sièges avec la suivante répartition:

- Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) Arc en ciel, 53
- Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), 37
- Union des Forces Républicaines (UFR), 10
- Union pour le progrès de la Guinée (UPG), 2
- Parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN), 2

### Président de l'Assemblée Nationale de Guinée

## Claude Kory Kondiano



**Date de naissance:** 1942 à Teyssane/Kondiadou

**Situation matrimoniale:** marié et père de cinq (5) enfants

#### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Président de l'Assemblée Nationale guinéenne.
- Depuis novembre 2013: Député à l'Assemblée Nationale guinéenne.
- 2008 – octobre 2013: Consultant privé
- 2003 – 2007: Consultant à la BCRG, chargé de la recherche pour la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire de la monnaie guinéenne de 1960 à 2000;
- 1995 – 2002: Directeur du personnel de la BCRG et Conseiller chargé des questions de recherche et de la formation;
- 1993 – 1995: Directeur des Ressources Humaines et de la Communication puis Directeur du Budget et de la Planification de la BCRG;
- 1991 – 1993: Conseiller à la BCRG pour les Questions de formation;
- 1989 – 1990: Directeur des Services Administratifs de la BCRG;
- 1988 – 1989: Conseiller à la BCRG pour les Questions de Change;
- 1985 – 1988: Secrétaire d'Etat au Commerce de la République de Guinée;
- 1981 – 1985: Directeur de la Caisse Centrale des Devises (c'est-à-dire du Département des Changes) de la BCRG;
- 1977 – 1981: Directeur des études et de la statistique de la BCRG;



- Guinée Pour Tous (GPT), 1
- Guinée Unie pour le Développement (GUD), 1
- Union guinéenne pour la démocratie et le développement (UGDD), 1
- Parti guinéen du Travail et de la Solidarité (PTS), 1
- Nouvelle Génération pour la République (NGR), 1
- Génération Pour la Réconciliation, l'Union et la Prospérité (GRUP), 1
- Union pour le progrès et le renouveau (UPR), 1
- Rassemblement pour le Développement Intégré de la Guinée (RDIG), 1
- Parti National pour le Renouveau (PNR), 1
- Parti guinéen pour la renaissance et le progrès (PGRP), 1

#### **PRESIDENT:**

Le mandat du Président du Parlement est pour 5 ans (idem législature). A l'extérieur du Parlement, l'ordre de préséance officielle classe le Président de l'Assemblée nationale au 2e rang.

Il sera élu par tous les Députés présents. L'élection aura lieu à la première séance de l'Assemblée nouvellement élue ou en cas de vacance de siège. Le vote est selon le scrutin secret et formel. Le président doit obtenir la majorité absolue au premier tour, sinon majorité relative au second tour et, en cas d'égalité au second tour, le candidat le plus âgé sera élu. Le doyen d'âge préside l'Assemblée pendant le vote.

#### **BUREAU:**

Le Bureau est composé d'un Président, de quatre Vice-Président, quatre Secrétaires et deux Questeurs. Les membres du Bureau (sauf le Président) sont élus pour un an (renouvelable). Le Bureau doit organiser le travail parlementaire.

#### **FONCTIONS:**

##### **Organisation du travail parlementaire:**

- convoque les sessions dans le cadre de la Conférence des Présidents
- établit et modifie l'ordre du jour, dans le cadre de la Conférence des Présidents
- renvoie l'étude d'un texte à une commission.

##### **Fonction du Président de Parlement:**

- ouvre, suspend et lève les séances
- fait respecter les dispositions constitutionnelles et réglementaires

- lit les annonces concernant l'Assemblée
- est responsable de la discipline à l'intérieur de l'Assemblée: à ce titre, peut prononcer des mesures disciplinaires et en lever l'application
- fixe la liste des orateurs, donne et retire la parole
- fait procéder au vote, en détermine les modalités, vérifie les opérations de vote et annule le vote en cas d'irrégularités.

#### **Commission**

L'Assemblée Nationale de Guinée possède onze commissions à savoir:

- Commission de Comptabilité et de Contrôle;
- Commission des Affaires Economiques et, du Plan;
- Commission des Affaires Etrangères;
- Commission de la Législation du Règlement intérieur de l'Assemblée, de l'Administration Générale et de la Justice;
- Commission de la Défense et de la Sécurité;
- Commission des Ressources naturelles, de l'Environnement et du Développement rural;
- Commission de l'Industrie du Commerce, des Mines, de l'Artisanat et du Tourisme;
- Commission de l'Aménagement du Territoire et des Transports;
- Commission de la Fonction Publique et de l'Emploi;
- Commission de l'Education, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Art et Culture, Affaires Sociales;
- Commission de l'information et des Communications. ❖



#### **EXPERIENCE DE FORMATEUR**

- 1982 à 1983 et 1990 à 1991: Chargé de cours au CIFPB / Guinée et Maître de Conférence à l'Institut Technique de Banque (ITB)/ Guinée;
- 1974 – 1980: Professeur Extra-Muros à l'IPGAN – Conakry et à la Faculté des Sciences Administratives de Donka, en Finances Publiques et en Economie Bancaire;
- 1972: Chargé de cours d'Economie Générale au Centre de Formation pour la Profession Bancaire.

#### **DIPLOMES OBTENUS**

- 1969: D.E.S de Banque à la suite du grand oral de la fin de cycle.
- 1969: D.E.S de Sciences Sociales suite à la soutenance du mémoire de fin de cycle (Option Economie du développement);
- 1968: Certificat de Techniques Financières et Comptables des Entreprises du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris;
- 1972–1973: Université de Paris 1 –Panthéon– Sorbonne, 1ère année de Doctorat, 3ème cycle, Section: Economie du Développement avec réussite de l'examen de passage en 2ème année.

#### **EXPERIENCE POLITIQUE**

- 1970 à 1973: Secrétaire Général de la Section de l'Association des Etudiants Guinéens en France (A.G.E.F) à la cité universitaire d'Antony, affiliée à la Fédération des Etudiants de l'Afrique Noire Francophone (F.E.A.N.F);
- Depuis 1992: membre du RPG en Guinée.

#### **TRAVAUX DE RECHERCHES ET PUBLICATIONS**

- 2003 à 2009: Ouvrage intitulé «Guinée, 50 ans d'indépendance monétaire de 1960 à 2010»; Editions Ganndal;
- 1993: La Politique Bancaire en Guinée de 1960 à 1985 (article publié dans le journal «Evénement de Guinée» du 1er au 14 juillet 1993);
- 1990: Obstacles à la mobilisation de l'épargne par l'ancien système bancaire et perspectives, article publié dans le journal «LA GUINEE ECONOMIQUE», juillet 1990;
- 1969: Formation professionnelle dans les entreprises financières: cas du Crédit Lyonnais (Mémoire de fin d'études supérieures à l'Institut des Sciences Sociales de l'Université de Paris 1 – Panthéon – Sorbonne. ❖

## Réunion du Groupe Parlementaire Islamique à Dhaka (Bangladesh)

### Adoption d'une position unifiée sur les points de l'agenda de l'UIP



Les délégations des Parlements membres de l'UPCI participant à la 136e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), ont tenu leur réunion à «Harmony Hall» au rez-de-chaussée du BICC, lieu de la 136e Assemblée (Dhaka, République Populaire de Bangladesh), le samedi 1er Avril 2017 à 11H00.

La réunion a été présidée par S.E.M. Atef Tarawneh, Président de la Chambre des Représentants de la Jordanie et la participation d'un nombre important de délégués représentant les Parlements membres de l'UPCI.

Après un discours concis prononcé par S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, la réunion a entamé les discussions sur les points de l'Agenda de la 136e Assemblée de l'UIP surtout celui proposé par la Palestine (de la part du groupe arabe) intitulé: «Les colonies israéliennes dans l'État de Palestine occupé: Le rôle des Parlements dans la résolution de la situation illégale et nuisible, selon la solution à deux États».

## NOUVELLES



### Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 9 Janvier 2017 réélection de S.E.M. Guillaume Soro en tant que Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.
- 11 Janvier 2017 réélection de S.E.M. Mohammed Sheikh Osman (Jawari) en tant que Président de la Chambre du Peuple de Somalie.
- 16 Janvier 2017 élection de S.E.M. Habib El Malki en tant que Président de la Chambre des Représentants (Majliss-annouwab) du Maroc.
- 22 Janvier 2017 élection de S.E.M. Abdi Hashi Abdilahi en tant que Président de la Chambre Haute de Somalie.
- 17 Mars 2017 réélection de S.E.M. Shukurjon Zuhurov en tant que Président de la Chambre des Représentants (Majlisi Namoyandogon) du Tadjikistan.
- 21 Mars 2017 réélection de S.E.M. Djibril Cavayé Yeguie en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun.
- 21 Mars 2017 réélection de S.E.M. Marcel Niat Njifenji en tant que Président du Sénat camerounais.
- 11 Avril 2017 élection de S.E. Mme. Mariam Jack Denton en tant que Président de l'Assemblée Nationale de la Gambie.
- 23 Mai 2017 élection de S.E.M. Saïd Bouhadja en tant que Président de l'Assemblée Nationale populaire (Al-Majlis Al-Chaabi Al-Watani) d'Algérie.
- 31 Mai 2017 réélection de S.E.M. Ali Larijani en tant que Président du Parlement islamique d'Iran (Majles Shoraye Eslami).
- 8 Septembre 2017 élection de S.E.M. Alassane Bala Sakandé en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.
- 9 Septembre 2017 élection de S.E.M. Gramoz Ruçi, en tant que Président du Parlement d'Albanie.



**Algérie:** Les Présidents des deux Chambres du Parlement algérien ont critiqué les appels à des élections présidentielles anticipées.

«Les voix qui font des jugements erronés, qui vont au-delà des limites de l'éthique politique, essaient désespérément de remettre en cause la crédibilité des institutions de l'État, ignorent délibérément la logique constitutionnelle», a déclaré Saïd Bouhja, Président de l'Assemblée populaire nationale (première Chambre parlementaire), dans son discours lors de l'ouverture de la session ordinaire du Parlement.

«La légitimité de la présidence au sommet de l'Etat a été établie lors des élections présidentielles de l'année 2014.»

Il a ajouté: «Nous voulons souligner que le Président de la République est honnête et exerce normalement ses pouvoirs constitutionnels.



**Azerbaïdjan:** Le président du Parlement azerbaïdjanais Ogtay Asadov a rencontré le président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Christine Muttonen. Ils ont échangé leurs vues sur l'approfondissement de la coopération entre l'Azerbaïdjan et l'AP de l'OSCE.

Le Président a exprimé l'espoir que cette visite aura un impact positif sur le développement des relations.

M. Asadov a souligné l'importance de l'expansion des relations avec les organisations internationales. Il a abordé l'état actuel des négociations du conflit Arménie-Azerbaïdjan, Nagorno-Karabakh.


Christine Muttonen, à son tour, a salué les relations étroites entre l'Azerbaïdjan et l'AP de l'OSCE. Elle a souligné l'importance de ces liens.



**Egypte:** La réunion du Bureau élargi de l'Union de l'Assemblée parlementaire pour la Méditerranée, dirigée par le Président de l'Assemblée, Prof. Ali Abdel-Aal, a été la première réunion du Bureau élargi après le transfert de la présidence à l'Egypte. Le vice-président du Parlement européen a assisté à la réunion ainsi que les représentants des Parlements d'Italie et de Turquie.


Dr Abdel Aal a prononcé un discours de bienvenue devant la réunion, suivi des

interventions des chefs des comités de l'Assemblée sur les activités et les priorités des comités au cours de prochaine période. La réunion a également été suivie par l'Ambassadeur Ehab Fahmy, Secrétaire général adjoint de l'Union pour la Méditerranée. La réunion du bureau élargi a abordé la question de la création d'un secrétariat permanent pour l'association, une réalisation sans précédente dans l'histoire de l'association et qui est considérée comme un privilège pour la présidence égyptienne, il a été décidé de créer le secrétariat permanent de l'association à Barcelone. Dr. Abdel-Al a annoncé lors de la réunion que pendant la présidence égyptienne de l'Assemblée - qui se terminera en mai 2018 - le thème de la lutte contre le terrorisme sera le thème majeur sur lequel sera concentré le programme de travail de l'Assemblée et de ses comités.

 **Jordanie:** Président de la Chambre des Représentants Eng. Atef Al-Tarawneh a affirmé que le Parlement jordanien a été et restera le défenseur des problèmes de la nation arabe et islamique. Il n'a épargné aucun effort pour se rallier et soutenir la cause palestinienne et dénoncer les pratiques racistes israéliennes.

Parallèlement au 10ème anniversaire de la Journée internationale de la démocratie et au vingtième anniversaire de l'adoption par l'Union interparlementaire de la Déclaration universelle sur la démocratie, Tarawneh a déclaré que le Parlement jordanien a constamment préconisé et défendu des questions équitables dont la dernière est la demande des associations et des sociétés parlementaires internationales de s'opposer aux horribles pratiques et crimes contre les musulmans Rohingya en Birmanie, tout comme leurs positions de soutien dans la guerre contre le terrorisme et l'importance de l'affronter avec une approche totalitaire pour l'éradiquer totalement.

Il a souligné que les réformes menées par la Jordanie au cours des dernières années ont soutenu les piliers de la démocratie, qui est devenue une approche jordanienne menée par le roi Abdullah II pour soutenir la participation populaire à la prise de décision par l'intermédiaire de ses représentants dans les conseils élus. Il a souligné que le Royaume a avancé des étapes importantes de la réforme En tant que modèle démocratique avancé au milieu d'une région où la plupart de ses pays souffraient de fléaux et de guerres et la confiscation des droits des individus et des communautés.


 **Irak:** Président de la Chambre des Représentants Dr. Salim Al-Jubouri a reçu le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Jan Kubic.

Lors de la rencontre, ils ont discuté des derniers développements sur la scène irakienne et régionale et des efforts de la Chambre des Représentants pour légiférer des lois et soutenir le dossier de réconciliation communautaire, et l'aide humanitaire pour les personnes déplacées ainsi que les procédures de leur retour dans leur région et ce, après sa libération des mains l'organisation terroriste Daesh.

Le Président du Parlement a souligné l'importance du rôle des Nations Unies à la lumière des défis aux niveaux local et régional et le rôle de la mission de l'ONU pour exhorter la communauté internationale à soutenir l'Irak dans sa lutte contre le terrorisme et, dans le domaine d'aides aux déplacés et de la reconstruction des zones libérées, et la réconciliation et résolution des problèmes en suspens.

Ils ont également abordé plusieurs dossiers et questions sur la scène irakienne tels que les prochaines élections et la réconciliation communautaire, le futur référendum dans la région du Kurdistan et le rejet de ce référendum voté par la Chambre.

Pour sa part, M. Kubic a déclaré que l'Organisation des Nations Unies est prête à jouer un rôle qui pourrait conduire à des résultats positifs en Irak. Il a souligné que la communauté internationale soutient l'Irak dans sa guerre contre Daesh et fait l'éloge des victoires des forces irakiennes et soutient en grande partie les problèmes humanitaires et de secours aux déplacés et la reconstruction des zones libérées.

 **Iran:** Le président du Parlement iranien, Dr. Ali Larijani, a souligné que la question du terrorisme est devenue un problème majeur pour le monde, ajoutant qu'il fallait y accorder une attention particulière.

Il a fait ces remarques lors d'une rencontre avec le président de l'Assemblée nationale du Mali, S.E.M. Issaka Sidibé.


Il a également évoqué la question des crises de sécurité et du terrorisme dans certains pays africains et a déclaré: "L'Iran a toujours voulu renforcer ses liens avec le Mali".

"Les Parlements de l'Iran et du Mali devraient ouvrir la voie vers l'amélioration de la coopération de deux pays", a souligné Larijani.

Le président de l'Assemblée nationale du Mali, pour sa part, a qualifié les relations des deux pays constructives, ajoutant que les relations des deux Etats sont promotionnelles.

Il a évoqué la crise de la sécurité au Mali et a déclaré: «cette crise est devenue un problème sérieux», ajoutant que le terrorisme a empêché le développement du pays.


Le Mali a prévu d'établir une armée forte pour contrer les groupes terroristes, a souligné le Président.

 **Koweït:** Le président de l'Assemblée nationale, Marzouq Al-Ghanim, a reçu dans son bureau le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, en visite dans la région.

La réunion a traité un certain nombre de problèmes urgents dans la région, en particulier la cause palestinienne, le dossier syrien, ainsi que le dossier du terrorisme.

Lors de la réunion, M. Al-Ghanim a souligné l'importance de l'Organisation des Nations Unies et de ses diverses agences pour jouer un rôle plus important et plus influent pour pousser Israël à se conformer aux résolutions de la légitimité internationale concernant les droits du peuple palestinien et à prévenir leur agression quotidienne.

Il a souligné le rôle éthique précieux que les Nations Unies doivent jouer en ce qui concerne les droits du peuple palestinien sur le plan politique et humain

 **Liban:** Le président de l'Assemblée nationale, Nabih Berri, a exprimé ses regrets, face aux crimes terroristes dans les quatre coins du monde et a déclaré: " Nous avons reçu avec une grande colère les rapports des crimes terroristes dans le monde, dont un axé sur le Burkina Faso et ciblé des innocents qui mènent une vie normale». J'exprime mon regret et ma tristesse et je présente mes condoléances à toutes les nationalités, en particulier les victimes d'origine libanaise "

Nous avons appelé et appelons toujours à la déclaration d'une

guerre universelle globale contre le terrorisme. Une lutte qui consiste à mettre en place une cellule d'opération internationale sous la supervision de l'ONU, qui ferme les voies au mouvement du terrorisme, qui draine ses ressources et qui l'écrase définitivement", a conclu le chef du législatif.



**Organisation de coopération islamique:** Les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) ont tenu une réunion pour discuter des problèmes de la Communauté musulmane des Rohingya

Les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) ont tenu une réunion pour discuter des développements actuels de la situation de la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, en marge du 1er Sommet de l'OCI sur la science et la technologie à Astana, République du Kazakhstan, le 10 septembre 2017, à l'initiative de S.E. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie, actuel président du Sommet de l'OCI.

La réunion s'est déclarée très préoccupée par les récents actes brutaux systématiques perpétrés par les forces de sécurité contre la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, qui constituent une violation grave et flagrante du droit international touchant plus de 270 000 musulmans déplacés vers Bangladesh en plus de l'incendie de leurs maisons et lieux de culte;

La Réunion a réitéré son appel au Gouvernement du Myanmar pour relancer l'accord visant à ouvrir un Bureau de l'OCI pour les affaires humanitaires à Yangon après avoir signé un Mémoire de coopération avec l'OCI à cet effet. L'objectif du bureau de l'OCI était de fournir une aide humanitaire sans distinction entre les victimes de la violence.

La Réunion s'est félicitée des recommandations de la Commission consultative de Rakhine dirigée par M. Kofi Annan et a exhorté le Gouvernement du Myanmar à prendre des mesures concrètes pour entamer sa mise en œuvre. La Réunion a appelé les États Membres à soutenir la mise en œuvre de ces recommandations en vue de trouver une solution globale et inclusive aux défis dans l'Etat de Rakhine.

La Réunion a invité les États Membres de l'OCI et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts conjointement avec ceux des Nations Unies afin d'assurer le retour de tous les réfugiés et déplacés du Myanmar à leurs maisons à Rakhine (Arakan). Les États devraient intensifier leurs efforts dans les enceintes internationales en vue de réaliser le rétablissement de la nationalité et des droits de citoyenneté Rohingya du Myanmar.

La Réunion a soutenu des efforts expansifs de dialogue interreligieux et a encouragé le gouvernement du Myanmar à soutenir des initiatives visant à promouvoir l'harmonie interethnique et communale.



**Oman:** Une délégation du Sultanat d'Oman a pris part aux travaux d'un stage de formation qui dure trois jours organisé par l'Organisation des Femmes Arabes au Caire.

La délégation était composée de 10 membres, représentant un certain nombre d'organes y compris le Conseil de la Choura d'Oman, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Ministère du Développement Social et certaines associations de Femmes Omanies et des Organisations de la Société civile.

Les programmes de la formation étaient axés sur la manière de

transfert des compétences et du développement des mécanismes pour traiter les autres et le langage de la communication utilisé en rapport avec tous les segments de la société afin de persuader et de transmettre le message qui va au-delà d'une simple information et se transforme ainsi en une pratique pour son destinataire.



**Pakistan:** L'Assemblée nationale a récemment adopté le tant attendu projet de loi sur les réformes électorales historique de 2017 avec un vote majoritaire, visant à donner des pouvoirs supplémentaires à la Commission électorale du Pakistan (ECP) pour assurer des scrutins crédibles.

La Chambre a également adopté 44 des 105 amendements proposés par les partis d'opposition Pakistan- Tehreek-e-Insaf et les parlementaires du Parti populaire du Pakistan, rejetant le reste, alors que les partis d'opposition n'étaient pas prêts à les retirer.

Au cours des discussions, la Chambre a été informée de la création par le gouvernement en 2014, d'un comité parlementaire composé de 33 membres sur les réformes électorales et dirigé par le ministre des Finances, Muhammad Ishaq Dar. Le comité a rédigé le projet de loi après des délibérations et des consultations depuis plus de deux ans. Au total 118 réunions ont eu lieu.

Tout au long du processus de consultations, les partis politiques au Parlement et le grand public ont présenté diverses propositions. Le comité parlementaire a finalisé le projet de loi de réforme électorale 2017 regroupant huit lois différentes. Dans le projet de loi, de nouvelles mesures ont été proposées dans différents domaines de la mobilité électorale pour donner plus de pouvoirs à l'ECP en vue des élections libres, justes et transparentes dans le pays.

S'exprimant à l'Assemblée nationale, le Ministre du Droit et de la Justice, Zahid Hamid, après avoir déposé le projet de loi électoral à la Chambre, a déclaré que l'opposition avait proposé 105 amendements, dont 44 ont été acceptés et inclus dans le projet de loi. Il a demandé à l'opposition de retirer les amendements restants. Les amendements ont été rejetés par la Chambre avec un vote majoritaire en deuxième lecture du projet de loi.



**Palestine:** Le Président du Conseil national palestinien, Salim Al-Zanoun, a salué les positions courageuses du roi Abdullah II et sa défense des sites sacrés islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

Dans un communiqué de presse, Al-Za'noun a loué les efforts du monarque jordanien pour protéger la mosquée Al-Aqsa des tentatives de sa division spatio-temporelle et pour faire face à toutes les tentatives de l'occupation israélienne, de saper les sanctuaires islamiques et chrétiens à Jérusalem et essayer d'en imposer sa souveraineté.

Il a également salué les efforts et les contacts menés par le monarque jordanien dans les forums internationaux pour soutenir la cause palestinienne et pour mobiliser un soutien international et dénoncer les projets israéliens dans la ville de Jérusalem et les violations perpétrées par l'occupation contre les sanctuaires et la mise en garde contre la tentative de les nuire, tout en appréciant le soutien matériel récent fourni par le monarque jordanien pour préserver les sites saints dans la ville de Jérusalem.

Il a souligné l'importance d'une coordination continue et d'une étroite consultation entre les dirigeants palestiniens et jordaniens dirigées par Sa Majesté le Roi Abdullah II et son frère, le Président Mahmoud Abbas, qui a été dévoué dans la lutte pour défendre la Mosquée Al-Aqsa.



**Togo:** Le bureau de l'Assemblée nationale et la conférence des présidents des groupes parlementaires se retrouvent le mercredi matin, 13 septembre, pour étudier le projet de loi de révision de la Constitution. Ce mercredi 13 septembre marque véritablement le début des tractations au niveau du Parlement pour l'adoption des réformes réclamées par l'opposition togolaise. La veille, la session extraordinaire convoquée quelques jours plus tôt a été suspendue sur demande des députés de l'opposition. Elle était prévue depuis fin juin et devait se pencher notamment sur le budget du Parlement. «Il était impossible de débattre du budget de l'Assemblée dans le contexte politique actuel. Personne ne nous comprendrait», s'est justifié Jean-Pierre Fabre, chef de file de l'opposition et député de l'Alliance nationale pour le changement (ANC). Il a expliqué avoir demandé un report «en attendant de voir un peu plus clair» dans le projet de révision constitutionnelle introduit par le gouvernement.



**Emirats Arabes Unis:** Le Conseil national fédéral, dirigé par le Dr Amal Abdullah Al-Qubaisi, Président du Conseil, a tenu, une deuxième réunion consultative à l'Hôtel Intercontinental à Dubaï pour discuter des cadres directeurs du Plan stratégique pour les années 2016-2021, permettant au Conseil d'assumer ses responsabilités constitutionnelles et développer des mécanismes d'action selon la stratégie parlementaire.

Le Dr Amal al-Qubaisi a déclaré: «Aujourd'hui, nous commençons une nouvelle étape en ce qui concerne notre travail parlementaire. Nous nous réunissons pour discuter de plusieurs questions sur le développement du travail parlementaire. Cet objectif a été mis en évidence depuis le début de la 16e session législative du Conseil et, le mois prochain, nous ouvrirons la troisième session ordinaire, ce qui est important pour réaliser un saut qualitatif dans le développement des mécanismes d'action parlementaires conformément à la stratégie parlementaire et notre engagement à déployer tous nos efforts pour le bien de notre cher pays ».

Un certain nombre de membres du Conseil national fédéral (FNC) ont souligné l'importance du deuxième forum consultatif présidé par le Dr Amal Abdullah Al Qubaisi, Président du Conseil, concernant les propositions visant à développer des mécanismes d'action parlementaires, à établir des priorités en vue de permettre au Conseil d'exercer ses responsabilités constitutionnelles.

Ils ont souligné que ce forum est le résultat et le fruit de la première réunion consultative tenue au début de la XVIe législature en 2016 et est considéré comme premier dans son genre au niveau du travail parlementaire dans le pays et la région. La première stratégie parlementaire du Conseil pour la période 2016-2021 a été discutée dans le cadre des cinq orientations stratégiques: la surveillance parlementaire et la diplomatie, la participation et la communication communautaire et l'autonomisation du Secrétariat général du Conseil. ❖

## Prélude de la Conférence de l'UPCI:

# Le Siège de l'UPCI abrite une réunion importante



**L**e Secrétariat Général de l'UPCI abrite la 38e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI à son siège à Téhéran, les 7 et 8 Octobre 2017. La réunion s'avère importante car:

**Premièrement: elle élabore l'Ordre du Jour de la 6e session des Comités spécialisés suivants:**

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

**Deuxièmement: élaboration des Projets d'Ordre du jour de:**

- La 8ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
- La 7ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
- Réunion de Consultation des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

**Troisièmement:**

- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 20ème Session du Comité Général de l'UPCI.
- Fixer la date de la 13e Conférence de l'UPCI.
- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Slogan de la 13e Conférence de l'UPCI.
- Adoption du Rapport de la 38ème Réunion du Comité Exécutif.
- Débat sur le Communiqué de la Réunion.

L'Agenda de la réunion comporte également un point d'importance majeure, c'est-à-dire le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'UPCI en général ainsi que le Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI. ❖

## Appel du Secrétaire Général pour sauver Rohingya

Le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des États membres de l'OCI (UPCI), S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a souligné qu'il suivait avec le plus grand souci, les actes de violence sanglants ciblant les musulmans de Rohingya dans l'État d'Arakan dans la partie occidentale majoritairement bouddhistes à la République du Myanmar. Dans son communiqué, Son Excellence a également déclaré que cette tragédie humaine inouïe avait été le résultat d'un conflit perdurant depuis plus d'un siècle s'aggravant au cours des cinq dernières années, qui a atteint son point culminant au cours des derniers jours. La tragédie qui a frappé

les Rohingya, a incité les Nations Unies à les considérer comme la minorité la plus persécutée au monde.

Prof. KILIÇ a réaffirmé la nécessité d'accorder une attention particulière et une action rapide en vue de stopper l'effusion de sang et préserver le droit de cette minorité à vivre en paix et dans la dignité dans son pays. Il a de même souligné que notre l'Union (UPCI) a toujours payé l'attention requise à la cause des Musulmans de Rohingya.

La 12e Session de la Conférence de l'UPCI tenue à Bamako, République du Mali en Janvier 2017, a adopté une résolution intitulée: «Situation de la communauté musulmane

Rohingya du Myanmar». Elle a de même traité la question dans une autre résolution sur le problème de la migration dans certains pays musulmans.

Il a mis l'accent sur le fait que l'UPCI avait introduit dans ces résolutions, des propositions et demandes qui s'avèrent appropriées pour aborder tous les aspects de la situation. Par ailleurs, Prof. KILIÇ a fait appel aux Nations Unies ainsi que aux organisations des droits de l'Homme et le peuple épris de liberté d'intervenir immédiatement afin de sauver les Rohingyas qui sont confrontés à une campagne de nettoyage sous les yeux du monde. ❖

## Secrétaire Général à la Réunion des Secrétaires Généraux de PABSEC

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la Réunion des Secrétaires Généraux de PABSEC tenue à Istanbul, République de Turquie le 06 Février 2017. Lors de cette réunion, Son Excellence a prononcé un discours exprimant la disponibilité du Secrétariat général de l'UPCI à encourager la coopération avec l'Association des Secrétaires Généraux.

Et d'ajouter que l'Assemblée Nationale de la République du Mali a abrité les travaux de la 12ème session de la Conférence de l'UPCI et ses réunions connexes à Bamako, les 27 et 28 janvier 2017 tout en précisant que la conférence était couronnée de succès avec la participation d'environ 40 Parlements membres.

Il a déclaré que lors des travaux de la dite-Conférence, l'Association des Secrétaires Généraux de l'UPCI a également tenu sa réunion pour débattre des règles de Procédure de son Association et a soumis des recommandations pertinentes à la Conférence de l'UPCI qui a déclaré la création de l'Association des Secrétaires Généraux des membres de l'UPCI. A titre d'exemple, il a cité quelques-uns des objectifs de cette Association à savoir:

- Fournir un cadre pour la réalisation d'une coopération fructueuse et constructive entre les Secrétaires Généraux.



- Echanger les expériences pratiques et scientifiques en vue de promouvoir et améliorer la performance des Secrétaires Généraux des Parlements membres.

- Soutenir les contacts, la coopération et la coordination des Secrétaires Généraux des parlements membres en vue d'atteindre les objectifs communs. ❖

## Secrétaire Général a participé aux travaux de la 11e Session de la APM

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé aux travaux de la 11e Session de la APM tenue à Porto, Portugal 23-24 Février 2017. Son Excellence a prononcé une allocution sur les thèmes traités par les



Comités de la Conférence en matière économique et politique ainsi que le dialogue des civilisations et des droits de l'Homme.

Dans son discours, il a souligné que «la migration des populations que ce soit l'asile, le déplacement ou la traite des êtres humains sont devenues un souci sécuritaire avec un ampleur sans précédent dans notre histoire contemporaine. Tout cela a donné lieu à des cas dont certains ont outrepassé les lois et conventions internationales en vigueur de telle sorte qu'il fallait aborder chaque cas en fonction de ses circonstances et causes. Reste à savoir si des lois alternatives seront formulées au lieu des lois d'asile de 1951 et des protocoles ultérieurs, par exemple. Et qu'en est-il du déplacement coercitif et de la migration? Qu'en est-il de la modalité de coopération internationale et régionale pour freiner la traite des êtres humains et transporter des personnes par des voyages de mort à travers les frontières et les mers? Tout cela requiert une plus grande coopération internationale qui doit prendre en compte les conditions humanitaires sévères auxquelles sont confrontées toutes ces catégories ainsi que leur droit à une vie décente». ❖

## Participation du Secrétaire Général à la 24e Session de l'Union Parlementaire Arabe

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, accompagné du Secrétaire Général Adjoint, a participé à la 24e Session de l'Union Parlementaire Arabe tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 20-21 Mars 2017. Son Excellence a prononcé un discours dans lequel il a souligné la coopération entre les deux Unions pour affronter les défis auxquels font face l'Ummah musulmane et le monde entier en vue de réaliser les objectifs des deux Unions concernant la paix.

«Le monde tout entier est confronté au fléau du terrorisme. Il a été universellement approuvé par une majorité sans précédent, de le combattre et de le faire échouer à travers de différents moyens. Outre menacer l'unité des pays et semer la sédition entre le peuple d'un même pays, le terrorisme a eu des impacts néfastes considérables qui mettent en danger le tissu social dans les régions où il existe, ce qui a été par ailleurs exacerbé par la migration des populations en termes d'asile, de déplacement, de déportations forcées, de traite des hommes et de propagation des maladies. Tout cela a constitué une inquiétude sécuritaire sans précédente dans l'histoire contemporaine, en termes des modalités pour traiter de telles conséquences, dont certaines d'entre elles ont outrepassé ou remises en causes les lois et les conventions



internationales pertinentes. Dans le courant de ses efforts pour combattre le terrorisme et contrecarrer sa dispersion, l'UPCI a adopté et approuvé un document qui appelle à refréner tout financement ou formation d'activités terroristes. Le Document exhorte également de doubler les efforts pour traiter les causes profondes du terrorisme et des litiges persistants, et éliminer les injustices sociales ainsi que de renforcer la compréhension entre les religions, les cultures et civilisations, en élargissant le rôle des organisations de la société civile, et en promulguant des lois antiterrorisme contraignantes en conformité avec les conventions et engagements internationaux» ❖

## Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 8e Session de l'IPACIS

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 8e Session de l'Assemblée Parlementaire de la Communauté des Etats Indépendants tenue à Saint-Petersbourg, Fédération de la Russie 24-27 Mai 2017 sous le slogan: l'Education Environnementale – un pays propre. Son Excellence a passé en revue les expériences de l'UPCI dans le domaine accordé à l'environnement, et a accueilli favorablement l'échange d'information à cet égard et en matière du partage des programmes sur la protection et sauvegarde de l'environnement et de la santé publique.

«Notre monde est confronté aux dangers du changement climatique qui mettent en péril l'ensemble des communautés humaines ainsi qu'aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et la santé. Parmi les principales raisons de cette situation figurent les pratiques d'origine humaine dont la plus menaçante entraîne l'augmentation de niveau de gaz à effet de serre dans l'atmosphère telles que:

- Trois sortes de pollutions: air, terre et mer.
- Activités humaines telles que l'abattage et le brûlage des forêts, l'érosion des sols, le drainage et déviation des courants des ressources hydriques, etc.» ❖

## Participation du Secrétaire Général aux travaux de la 49e Session du PABSEC

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé aux travaux de la 49e Session du PABSEC tenue à Istanbul République de Turquie 4-6 Juillet 2017. Son Excellence a prononcé un discours dans lequel il a abordé le rôle des Parlements pour assurer la sécurité et la paix ainsi des soins de santé durable.

Dans son discours il a souligné que notre monde avait besoin de vivre dans la paix et sécurité, aujourd'hui plus que jamais dans notre histoire contemporaine et ce, en raison de la propagation du terrorisme et de ses actes barbares par tout dans le monde qui vont à l'encontre de toutes lois divines ou positives, semant la panique et insécurité dans plusieurs communautés. Malgré tous les efforts déployés et les coopérations réalisées pour défaire et extirper le terrorisme, ses cercles en termes de zone géographique et de cadre temporel s'élargissent. Par conséquent, la globalisation de la paix et de la sécurité est une nécessité pour que les communautés vivent dans une atmosphère d'amour plutôt que d'animosité. « ❖



## Le Secrétaire Général condamne l'incendie de la sainte Mosquée Al-Aqsa

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, a réitéré sa condamnation et sa dénonciation de l'incendie de la sainte Mosquée Al Aqsa par l'extrême-droite israélien et le gouvernement d'occupation usurpatrice. Il qualifié cet acte comme une action criminelle barbare et a fait appel à la Oumma islamique glorieuse de faire respecter son droit plein et entier pour garder et préserver la sainte Mosquée Al Aqsa, première Qibla et troisième sainte mosquée.

Son Excellence a de même demandé à la Oumma Islamique d'assumer sa responsabilité pour faire face aux tentatives criminelles continues effectuées par les autorités d'occupation barbares dans le but de réaliser une division spatio-temporelle de la mosquée Al-Aqsa, en continuant les fouillis dans son enceinte afin de la démolir et s'il le pouvait, de construire le soi-disant temple, idée farfelue.

Son Excellence a salué la détermination du peuple palestinien, en particulier les habitants d'Al-Qods. Il a appelé à apporter du soutien moral et matériel à leur position ferme contre les mesures arbitraires continues israéliennes, dont la plus récente a été ses tentatives de fermer l'enceinte de la Mosquée Al-Aqsa aux croyants et y interdire l'appel à la prière et la prière. Son Excellence a salué la victoire de la position héroïque et brave confrontation contre ces mesures injustes en forçant les agresseurs usurpateurs d'occupation de reculer et faire marche arrière; ignominie et défaite.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a invité les organisations régionales et internationales en particulier l'UNESCO, d'assumer leur responsabilité pleine et entière pour protéger la sainte mosquée Al-Aqsa où les juifs n'ont aucun droit. ❖

## Le Secrétaire Général de l'UPIC condamne la judaïsation d'Al-Qods

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, condamne les violations flagrantes des résolutions et lois internationales par le gouvernement de l'occupation israélien dans le but de judaïser la ville occupée d'Al-Qods, dont la plus grande était la réunion de ce gouvernement près de l'enceinte Al-buraq dans le vieux Al-Qods. La tenue de cette réunion coïncide avec le cinquantième anniversaire malheureux de l'occupation de la partie Est de la ville.

Son Excellence le Secrétaire Général exhorte l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées ainsi que les

organisations parlementaires régionales et internationales d'intervenir sans tarder pour obliger l'Etat d'occupation israélien de se soumettre aux principes des lois et résolutions internationales du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de son Assemblée Générale sur Al-Qods. Il leur a en outre demandés de mettre des pressions sur les autorités de l'occupation pour mettre un terme aux sérieuses provocations des sentiments des adeptes des religions tels que la prise d'assaut de l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa par un groupe d'occupants israéliens. ❖

### Le SG présente ses condoléances au Président du Parlement iranien

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa condamnation ferme des deux attaques terroristes perfides qui ont pris pour cible le mausolée d'Imam Khomeini ainsi que le bâtiment du Parlement islamique d'Iran, qui ont entraîné le décès et la blessure de plusieurs personnes innocentes. Cela était le contenu du message de condoléances de Son Excellence adressé au Président du parlement Islamique d'Iran, S.E. Dr. Ali Larijani.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a prié Dieu Tout-Puissant de protéger l'Iran et tous les pays musulmans de tous les maux et les préserver de toutes séditions. ❖

### Le Secrétaire General Salue la Décision de l'UNESCO

Le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, a hautement apprécié la décision de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO) déclarant la ville palestinienne Al-Khalil comme patrimoine mondial en péril, et l'inscrivant sur la liste des villes de patrimoine mondial.

Tout en se félicitant de l'insertion de la ville par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial en tant que quatrième site culturel palestinien, Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI estime que cette décision montre l'importance de la vieille ville qui abrite la mosquée Ibrahimite dans son enceinte. ❖

### Rédaction

#### Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

#### Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA  
Ibrahim Ahmed DIRAR

#### Directrices

#### de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH  
Tamila KARIMPOUR

#### Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas Ardabil,

Za'afaranieh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Site: www.puic.org